L'Essentiel

07/08-2012 - Numéro 11

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles, Adhésifs et Préservation du bois





SOMMAIRE - N°11 JUILLET - AOÛT 2012

Actualité 3	3
International	j
Environnement	7
REACH, 5 ans après son entrée en	
vigueur	
Nossier	7

La face cachée de la normalisation

Filières.....12

• Peintures, enduits, vernis

Bâtiment Grand Public Carrosserie Anticorrosion Industrie



• Encres

Imprimerie et Emballage
• Colles



Adhésifs et Mastics
• Couleurs

Art, Loisir et Enseignement



• Préservation du bois

Traitement du bois et lutte anti-termites



Focus......14

La FIPEC adhère à l'Association Chimie du Végétal



- Directeur de la publication Michel Le Tallec
- Reportages et rédaction CommLC
- **Photos et illustrations** FIPEC – O. Gombert – Shutterstock
- **Conception graphique** Hervé Carasco
- **Réalisation PAO** Vincent Lecat
- Impression Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

FIPEC: 42, avenue Marceau - 75008 Paris

Contact : Dominique Ayoul,

Département Economique et Communication

Tél.: +33 (0)1 53 23 00 00 **E-mail:** direco@fipec.org

www.fipec.org

ÉDITORIAL



« Les Français ont choisi, quels impacts pour les entreprises ? »...

C'était le thème de la Journée FIPEC 2012, brillamment développé par Monsieur Jean-Louis Beffa, Président d'Honneur de la Compagnie de Saint-Gobain.

Espérons que le changement apportera le progrès et que l'adage « pas de progrès sans changement » se vérifiera positivement, sachant que l'on n'est jamais certain que le

changement apporte le progrès...

Restons optimiste, mais réaliste dans un contexte politique, économique, social, fragile et incertain aux niveaux international, européen et national.

L'impact positif du changement pour nos entreprises est contenu dans les 6 points essentiels pour l'industrie, à long, moyen et court terme, proposés par le GFI lors de la campagne présidentielle :

- Retrouver une ambition conquérante pour favoriser la croissance et l'emploi de l'Industrie en France
- Agir sur l'Investissement, l'Innovation, l'Internationalisation et la Qualité
- Maintenir en l'état le Crédit Impôt Recherche pour soutenir la R&D en France
- Mettre en œuvre un nouveau Pacte social responsable
- Créer un véritable choc de compétitivité-coût
- Créer un environnement propice à la croissance de l'Industrie, Stable, Serein, Simplifié

Pour les entreprises françaises, la faiblesse des marges reste le critère de blocage au développement, à l'investissement, à l'innovation, à l'embauche et, à terme, une condamnation (30,1% en France, 41,3% en Allemagne – source Eurostat). Le taux de marge du secteur industriel manufacturier est encore plus faible : 21,6% au 4° trimestre 2011 (source Rexecode).

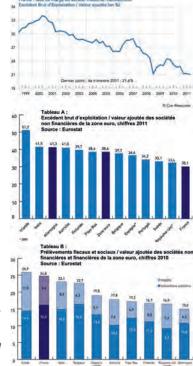
Comment rester compétitif lorsque le même produit fabriqué en France et en Allemagne (mêmes matières premières, même conditionnement, mêmes coûts de

fabrication...) doit supporter des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux de 15% en Allemagne et 24,8% en France ? (voir tableaux) Qui peut imaginer gagner le 100 mètres aux JO équipé de chaussures de scaphandrier ? Une diminution substantielle des prélèvements obligatoires sur les entreprises est aujourd'hui incontournable pour espérer une reprise de la croissance en France et redonner à l'industrie les moyens indispensables pour retrouver à court terme sa compétitivité.

Une autre diminution est possible, celle des charges administratives et réglementaires qui pénalisent toujours plus les facteurs de croissance dont l'innovation.

La FIPEC s'implique fortement avec ses partenaires pour tenter de limiter de ce côté l'écart concurrentiel négatif que l'Industrie française subit au quotidien, au détriment de ses exportations et toujours de sa compétitivité.

Nos entreprises s'essoufflent, elles ont plus que jamais « besoin d'air ».



Michel Le TallecDélégué Général de la FIPEC

by arame

Election FIPEC 2012



Michel Dufour

Michel Dufour, Président Directeur Général d'Allios, a été élu pour un nouveau mandat de 3 ans à la Présidence de la FIPEC.

Jean-Pierre Genevay, Président Directeur Général de Becker Industrie, a été élu Président Adjoint. Il succède à Antoine Jalenques de Labeau, Directeur Général de INX International France, qui devient Viceprésident. La FIPEC remercie le Vice-président sortant, Louis-Philippe Reynaud, pour sa participation active au Conseil d'Administration et dans différentes instances du SIPEV ainsi que son implication dans les travaux de l'ITECH.

Nouveau logo FIPEC

La FIPEC a modernisé son logo, suite aux changements récents intervenus dans sa structure par le regroupement de tous les syndicats régionaux peintures en un seul syndicat national et par l'adhésion du syndicat de la préservation du bois.

Rappelons que ce logo représente une hélice et un arbre central de transmission. Les pales symbolisent les syndicats représentant les différents métiers réunis dans la FIPFC.

L'arbre central de transmission et d'entraînement matérialise la FIPEC et suggère sa mission, de coordination, de cohésion et de propulsion.



Policy Coulded Authority (Institute Triving Condense) Coulded Authority (Institute Triving Condense) Coulded Authority (Institute Triving Condense) And State County and Authority (Institute Triving County Coun

Site Internet FIPEC: nouvelle version

La FIPEC est une mine d'informations, d'expertise, et ses secteurs sont au cœur de l'innovation industrielle. Le site Internet de la fédération, www.fipec.org, a été repensé pour pleinement remplir son rôle de vitrine des secteurs représentés et faciliter l'accès à l'information, régulièrement complétée et réactualisée.

La partie publique du site déploie toute la matière technique, technologique, réglementaire et économique qui permet de comprendre les métiers et les marchés de la formulation et d'appréhender la démarche éco-responsable de ses industries. Elle met en évidence l'activité de chacun de ses syndicats avec un accès direct à des sites dédiés.

Le site donne la possibilité de trouver rapidement une information et de la compléter en téléchargeant une source documentaire enrichie.

Une partie sécurisée est toujours réservée exclusivement aux adhérents des syndicats de la FIPEC avec un accès continu aux notes internes, newsletters, statistiques, comptes-rendus et dossiers à thème.

Visite de la fédération américaine des peintures

En février dernier, la FIPEC a reçu les représentants de l'ACA, American Coatings Association : J. Andrew Doyle, Président & CEO ; Alison Keane, Vice-président - Government Affairs ; Steve Sides, Vice-président, Science, Technology & Environmental Policy. Les échanges se sont révélés très fructueux sur les sujets économiques, réglementaires et communication qui intéressent les deux organisations.

Dans le cadre de la mondialisation et avec des préoccupations communes, la rencontre avec ses homologues américains a montré tout l'intérêt d'échanger régulièrement informations et expériences.

Actualités



Semaine de l'Industrie

Créée en 2011 suite aux Etats Généraux de l'Industrie, la Semaine de l'Industrie remplit sa mission de mettre en lumière la diversité du tissu industriel français et de promouvoir les perspectives d'emploi. Avec près de 2 300 événements parmi lesquels des portes ouvertes, des conférences et forums, la deuxième édition, du 19 au 25 mars 2012, a mis en évidence la nécessité de mieux faire connaître les valeurs et les opportunités de l'industrie, notamment auprès des jeunes.

Plus de 90 % des participants ont manifesté leur satisfaction et leur souhait de reconduire la Semaine de l'Industrie en 2013, d'ores et déjà fixée du 18 au 24 mars 2013.

Engagée dans la valorisation de ses industries, la FIPEC s'implique depuis le début du projet aux côtés du GFI pour donner de l'ampleur à cet évènement. Elle est membre du groupe de travail dédié, encourage la participation des adhérents de ses syndicats sectoriels et se fait l'écho de leurs initiatives.

Bilan de la Plateforme GFI pour les élections 2012

Le Pacte des industriels en 12 propositions a incontestablement contribué à imposer l'industrie parmi les enjeux électoraux des présidentielles. Les représentants du GFI ont rencontré les candidats ou équipes électorales des principaux partis politiques et persuadé du rôle incontournable de l'industrie dans la reprise économique et du besoin impératif de la soutenir. Le GFI a également convaincu les medias de relayer les messages des industriels et leurs solutions. Une large couverture a été réservée au lancement du « Nouveau pacte pour l'industrie, pour la croissance et pour l'emploi » dans la presse écrite, audio et Web.



3

pouvoirs publics, organisations institutionnelles nationales et internationales... la qualité et la diversité des participants comme des intervenants, ont fait de la Journée FIPEC un rendez-vous professionnel apprécié et très attendu.

Après son Assemblée Générale, la fédération qui, traditionnellement, propose d'aborder un sujet d'actualité stratégique, a sollicité le grand « Capitaine d'industrie », Jean-Louis Beffa, Président d'Honneur de la Compagnie de Saint-Gobain, pour répondre à la question « les Français ont choisi : quels impacts sur les entreprises? ».

Impliqué dans la relance de la machine économique et industrielle nationale, l'auteur du livre « La France doit choisir » (Edition du Seuil) a partagé sa réflexion en invitant à reconsidérer la vision du modèle de développement économique de la France.

A la source, la mondialisation...

L'un des phénomènes de la mondialisation a été la confrontation avec des salariés prêts à travailler à des revenus très bas, 5% (pour les chinois) à 20% (pour les polonais) du salaire des Français.

Ce défi a amené à tout repenser et entraîné la séparation entre deux types de métiers, l'un régional, l'autre

Les métiers régionaux, dont la concurrence est locale, sont peu touchés par la mondialisation. Par la nature même de leur activité, beaucoup d'adhérents FIPEC sont concernés et maintiennent leurs positions fortes par la proximité et le service.

Les marchés mondiaux, liés à l'exportation de produits, sont confrontés à la concurrence internationale, en particulier celle des pays du sud-est asiatique. Pour faire face, les seuls recours sont l'innovation, la technologie, le service et l'écoute du client.

Le modèle libéral financier a-t-il tué l'industrie?

Dans ce contexte de mondialisation, la pensée domi-

nante de ces dernières années prône le modèle libéral. Il sous-entend de libéraliser tous les flux, d'ouvrir les entreprises au capital anglo-saxon et de laisser prendre le contrôle des entreprises.

Contrairement à l'Angleterre, qui est régi par la pensée idéologique de la City de Londres, le modèle ne réussit pas à la France.

En revanche, 4 pays, le Japon, la Corée, la Chine et l'Allemagne, appliquent le modèle industriel commercial et sont en train de gagner la bataille.

« Arrêtons de persévérer dans un modèle qui ne nous réussit pas. Regardons si nous ne pouvons pas nous tourner outre Rhin pour avoir des principes de gestion permettant de faire mieux et de nous intéresser un peu plus à notre pays ».

Revenir à un modèle industriel commercial

Les principes du système industriel commercial sont assez communs à la gestion des entreprises qu'on retrouve en France, en particulier dans les entreprises familiales. Elles sont caractérisées par un actionnariat de long terme. Dans ce sens, Jean-Louis Beffa préconise de faciliter la vie des actionnaires qui investissent à long terme et de taxer davantage les plusvalues à court terme.

« Ces mesures existent et sont compatibles avec les exigences de Bruxelles, c'est une simple question de volonté ».

Rôle fondamental de l'actionnariat familial

La France est l'un des pays leaders des métiers régionaux dont une grande partie est gérée par des entreprises familiales. Soutenir ce type d'actionnariat, dont le rôle est fondamental, est un axe de croissance pour la France.

Il faut également replacer le centre du pouvoir au sein du conseil d'administration. En Allemagne, il est un lieu de compromis et de confrontation entre les représentants de l'actionnaire, la direction de l'entreprise garante des valeurs de la société et le personnel, représentant des syndicats, qui prend conscience des réalités industrielles.

Replacer le producteur au centre des préoccupations politiques

Une prise de conscience est nécessaire pour comprendre qu'on ne créera pas de richesse sans entrepreneur, sans des personnes qui utilisent du capital, du travail et de la technologie pour produire de la valeur ajoutée.

En France et à Bruxelles, la tendance à privilégier le consommateur amène à imposer au producteur des règles idéales pour la santé, la sécurité, l'environnement. Mais à la fin, que va-t-il rester du producteur ? L'Allemagne est très forte dans le domaine de l'environnement mais jamais elle ne propose une règle liée à l'environnement sans penser à l'intérêt des

« Aujourd'hui, il faut que l'entreprise commence à être reconnue. Si je dis que la France doit choisir, c'est parce que je crois que pendant des années, la France n'a pas choisi. Elle est allée à la facilité et, au final, a accumulé une dette arrivée à un niveau insupportable ».

Faire comprendre l'entreprise

Par méconnaissance, l'opinion publique se fait une fausse idée de l'industrie et n'encourage pas sa croissance. Pour lui redonner sa place, il est fondamental d'expliquer le monde industriel.

Dans ce sens, l'implication accrue des entreprises dans le milieu éducatif, la formation continue ou en alternance, est une source de progrès. L'immense avantage de l'intégration des jeunes en stage est la découverte de l'entreprise qui est en général convaincante.

La décentralisation régionale du pouvoir politique, qui va dans le bon sens, est également un facteur favorable car le monde politique régional a une connaissance approfondie du terrain.

Soutenir les nouveaux métiers

« La création du ministère du redressement productif doit être doté d'un réel poids politique. Sa mission ne doit pas se limiter aux situations d'urgence mais soutenir les points forts d'avenir, les métiers à développer, relancer de grands programmes ».

Pour redresser l'industrie, le problème n'est pas la relocalisation mais la création de nouveaux métiers à développer sur le sol européen en lien avec les attentes du client, les besoins d'innovation et de services, la protection de l'environnement et la politique énergétique. Parmi les marchés porteurs, on citera les mégapoles en plein essor, les gaz de schiste à fort potentiel en France, l'économie d'énergie



de l'habitat ancien avec un programme plus rigoureux. « L'expérience de Saint Gobain, qui produit en France laine de verre, fenêtres et colles, montre le potentiel national de ce marché ».

« La crise européenne tétanise le monde. Pour faire repartir l'activité économique mondiale et européenne, les membres de l'Union Européenne sont tenus à la solidarité. Si la France veut se maintenir dans la zone euro, elle devra se rapprocher du modèle commercial industriel à l'allemande. In fine, la voie fédérale semble être la direction d'un avenir durable ».



Bureau du Conseil d'Administration FIPEC

Président : Michel Dufour, Président Directeur Général d'Allios

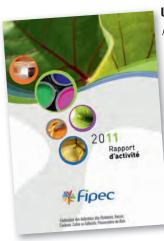
Vice-président : Antoine Jalenques de Labeau, Directeur Général de INX International France

Président adjoint : Jean-Pierre Genevay, Président Directeur Général de Recker Industrie

Trésorier : Patrick Frémaux, Président Directeur Général de Haghebaert et

Délégué Général : Michel Le Tallec

Rapport d'activité 2011



Une croissance fragile

Alors que 2011 avait globalement bien commencé grâce au rebond du PIB mondial, l'enchainement de mauvaises nouvelles a fait éclater une nouvelle crise au second semestre 2011. Dans l'ensemble des secteurs, la hausse des matières premières a atteint un record induisant une réduction importante du taux de marge des entreprises.

Seules les filières des encres d'imprimerie et de la réparation carrosserie (secteur automobile) ont reculé de 2 à 3% fin 2011. Ce sont les marchés de l'industrie générale et de l'anticorrosion marine qui

s'en sortent le mieux alors qu'ils avaient été fortement frappés en 2009 et 2010. La forte demande en Isolation Thermique par l'Extérieur, les mesures incitatives pour développer les forêts et la loi anti-termites sur les constructions neuves ont fait du bâtiment et de la préservation du bois des marchés porteurs. Le secteur des colles, adhésifs et mastics, évolue globalement sur les mêmes secteurs que ceux couverts par les peintures, vernis et enduits, avec une évolution comparable. Le marché de la peinture grand public a connu une évolution favorable de 2,6%.

« Le premier semestre 2012 a démarré dans un climat économique européen maussade. Il s'est aggravé en France en raison de la fin d'un mandat présidentiel marqué par des campagnes électorales peu motivantes pour notre économie. La suite de l'exercice 2012 va se poursuivre dans un climat d'incertitudes sur les plans politiques, économiques et fiscaux, non seulement en France mais en Europe et dans une grande partie du monde. Cette situation est inquiétante et nous devons nous mobiliser pour faire face avec efficacité à une situation aussi incertaine. L'un de nos principaux objectifs est de ne pas nous retrouver isolé, c'est pourquoi nous avons continué à développer et à renforcer encore les contacts avec notre environnement, pour l'épanouissement de nos filières, la qualité de nos relations, indispensables au succès de nos entreprises, dans ces périodes particulièrement agitées au plan politique, économique et social », **Michel Dufour**, Président.

Une fédération solidaire et active

Outre les grandes tendances des marchés, la FIPEC a fait le point sur l'activité économique, sociale, technique et réglementaire des filières, et confirmé l'importance de fédérer ses actions. « Chacun d'entre nous est incité à agir au mieux de ses possibilités au niveau de son entreprise, mais il est indispensable que nous tous en fassions autant au niveau collectif de nos professions », Michel Dufour, Président

La FIPEC est force de propositions, indépendante et proactive face aux défis qui s'accumulent et aux instances de plus en plus nombreuses qui l'entourent, nationalement et internationalement, sur des plans professionnels et administratifs. « La liste de nos interlocuteurs augmente chaque année. Les relations que nous avons établies et suivies sont utiles et indispensables pour arriver à des échanges constructifs et à des résultats positifs », Michel Le Tallec, Délégué Général. Rapport d'activité téléchargeable sur www.fipec.org

AGENDA

CEPE : Conférence Annuelle et Assemblée Générale - du 26 au

EUROCOAT 2012 : du 2 au 4 octobre à Barcelone en Espagne

WAC: Conférence mondiale Colles et Adhésifs - du 18 au 21





Fédération Européenne des Industries des Colles. Adhésifs et mastics



Créer le futur!

Du 18 au 21 septembre 2012, Paris devient la capitale mondiale des colles, adhésifs et mastics, en recevant la World Adhesive Conference.

Organisée par la FEICA, en collaboration avec l'AFICAM, la FIPEC et l'European Business Board, la WAC attend 1 000 participants. Elle propose un programme de plus de 90 conférences sur tous les sujets d'actualité et d'avenir, réglementaires et technologiques, qui concernent les colles, adhésifs, mastics et leurs marchés. L'AFICAM profitera de cet événement pour communiquer sur le secteur auprès des médias. www.wac2012.org



Conseil Européen de l'industrie des **Peintures, Encres** d'imprimerie et Couleurs d'art

Nouvelles missions du groupe de travail Peintures Décoration

Au niveau national et européen. le secteur des peintures décoratives connait des changements en profondeur liés aux préoccupations et réglementations environnementales. Dans ce contexte, le groupe de travail sectoriel des peintures décoratives a redéfini ses axes de travail autour

de 3 thèmes :



- Information des adhérents sur l'ensemble des sujets économiques et réglementaires
- Anticipation des futures évolutions
- Communication pour mieux faire connaitre les démarches des entreprises et renforcer l'image des professions représentées par le CEPE

Dans le cadre du troisième thème, la brochure « Les fabricants de peintures décoratives contribuent au Développement Durable » a été publiée. En même temps que l'implication exemplaire des industriels sur la réduction des COV dans leurs produits, le CEPE souligne les risques liés à une limitation plus stricte des émissions de COV en matière de qualité des produits et de choix pour les clients.



Association Européenne des fabricants d'encres d'imprimerie

Lancement de la plaquette EuPIA

Nouvel outil de communication, la plaquette EuPIA décrit, dans la partie institutionnelle, sa vision, ses missions et ses valeurs. Elle comporte un volet économique avec des indices et informations sur les marchés des encres d'imprimerie et des emballages alimentaires.

Conférence annuelle 2012: bilan morose pour l'industrie des encres

Lors de sa conférence annuelle, les 15 et 16 mars dernier à Venise (Italie), EuPIA a dressé un bilan 2011 plutôt morose de l'industrie des encres d'imprimerie. Les entreprises européennes ont dû faire face à une baisse des volumes. La tendance s'est confirmée, voire aggravée, au cours des deux premiers mois 2012, selon Martin Cellerier, Président du Groupe de travail EuPIA Statistiques. La Turquie et la Russie sont les seuls pays en progression. L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, ont vu leurs parts de marché diminuer.

Parallèlement, EuPIA a présenté son nouvel organigramme suite à la démission de son Président, Dr Dirk Aulbert (Flint Group GmbH). Thomas Hensel (MHM Holding GmbH), Vice-président, lui succède et cède son poste à Felipe Mellado (Sun Chemical).



International **Paint and Printing Ink** Council

La Charte **Environnementale** FIPEC au programme **Coatings Care**

Après deux présentations en 2011 lors de la réunion internationale Coatings Care et la conférence annuelle IPPIC, la Charte Environnementale FIPEC, proposée pour intégrer le programme mondial de Coatings Care, a suscité l'intérêt de l'ensemble des membres. Un an après, elle a été acceptée et sera désormais adaptée et déclinée, par ceux qui le souhaitent, dans les pays membres du programme Coatings Care.



Conférence internationale **Coatings Care 2012**

C'est à Cancun au Mexique que s'est déroulée la réunion internationale Coatings Care en mars 2012. La FIPEC a présenté les actions et orientations françaises pour Coatings Care. Elle a notamment mis en exergue l'intérêt de mettre en place une démarche proactive via la communication et un lobbying normatif. Elle a également été choisie pour définir 5 indicateurs de performances parmi ceux qui ont cours en Europe. Ces indicateurs permettront aux entreprises de se comparer au niveau mondial sur des critères objectifs liés à la production, l'environnement et la santé des salariés.



REACH: **5 ans après son entrée en vigueur**

Soucieuse de l'impact de REACH sur ses industries, la FIPEC travaille activement depuis plus de 10 ans en amont puis en aval pour accompagner ses adhérents dans la mise en place de cette réglementation aussi complexe que nécessaire. 5 ans après son entrée en vigueur, la fédération fait le point sur son avancement et sur les difficultés rencontrées par les entreprises dans son application.

Dans un contexte juridique et économique où la perplexité domine, les 25 participants à la réunion organisée par la FIPEC, le 27 mars dernier, ont fait part de leurs nombreuses interrogations au sujet de la mise en œuvre de REACH. Concrètement, leurs questions se sont articulées autour de deux thèmes : les difficultés apparues sur le terrain avec l'élaboration et la transmission des informations, et l'apparent flou portant sur le contenu des contrôles et les audits réalisés dans les entreorises.

REACH : de la théorie à la pratique

Pour une bonne transmission de l'information, il faut la même implication en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement pour mesurer les risques des substances sur l'ensemble de leur cycle de vie et en fonction de leurs usages. Or, selon les dernières estimations, environ 20% seulement des fournisseurs répondent sans réserve à une demande de renseignement sur la conformité avec REACH. La transmission de l'information le long de la chaîne de distribution prend donc trop de temps, quand elle n'est pas bloquée ou partielle.

D'un document standard d'une dizaine de pages, on arrive à un document complexe pouvant faire plusieurs centaines de pages : les Fiches de Données de Sécurité (FDS), avec en annexe des *scenarii* d'exposition (SE). Pour ne rien arranger, les formats des SE sont laissés à l'appréciation de chaque fournisseur. Pour une même substance, des documents hétéroclites sont produits, ce qui rend l'utilisation de ces fiches pratiquement illusoire.

Les limites du système de transmission

Pour les fabricants / importateurs, la difficulté était de rédiger et d'envoyer des Fiches de Données de Sécurité avec Scénarii d'exposition, pour les substances enregistrées au 1^{er} décembre 2010. Peu de substances étant enregistrées au 1^{er} décembre 2010, peu

de FDS avec scénarii d'exposition sont disponibles. Pour les utilisateurs en aval de premier rang, la difficulté est d'évaluer leur conformité vis-à-vis des informations transmises (FDS de 30 à plus de 500 pages) et de définir les informations à transmettre en aval pour que les utilisateurs non chimistes évaluent leur conformité. Aucune obligation de réaliser des scénarii d'exposition n'est imposée pour les mélanges.

Par ailleurs, détenir une FDS avec scénarii d'exposition ne suffit pas à garantir sa conformité. Recevoir des scénarii d'exposition oblige à se mettre en conformité, sous 12 mois, avec les informations transmises, notamment les conditions opérationnelles et les mesures de gestion des risques (art. 39). Or, pour l'instant, il n'existe aucun format défini de scénario d'exposition. Aucun outil informatique n'est adapté à la réalisation de ce nouveau modèle d'information (FDS + scénario d'exposition) ni à la transmission de toutes ces informations.



Les zones d'ombre de la vérification

Le second thème abordé en réunion s'est axé sur les contrôles et audits quant à la conformité des entreprises avec REACH. Pour l'instant, force est de constater le manque d'homogénéité entre les pays de l'U.E. et de coordination entre les services au sein d'un même pays. Les détails pratiques dans le déroulement des contrôles (annonce et durée de l'audit, éléments à fournir, niveau de connaissance et de formation des contrôleurs...) peuvent différer.

Toutefois, il est à retenir que toutes les vérifications effectuées dans les entreprises sont réalisées sur la base d'un questionnaire en partant des substances utilisées ou contenues dans les matières premières entrant dans la formulation d'un mélange :

- Exigences relatives au Fiches de Données de Sécurité (REACH art. 31) et informations à transmettre en l'absence de FDS (REACH art. 32)
- Accès des salariés aux informations (REACH art. 35 et 36)
- · Gestion des risques (REACH art. 37)
- Enregistrement (REACH art. 5 et 6)
- Notification des substances (CLP art. 40 et 49)
- « A l'ensemble de ces informations, nous recommandons d'associer une présentation sur l'organisation et les activités de la société auditée vis-à-vis de REACH et CLP afin de démontrer sa compétence ; de prévoir des clauses de conformité dans les contrats d'achat », Claudie Mathieu, spécialiste de la réglementation produits au Département Technique et Réglementaire FIPEC.

Prochaines étapes

L'article 138(6) du règlement REACH prévoit que la Commission européenne procède, au plus tard le 1er juin 2012, à un examen afin d'évaluer si le champ d'application du règlement doit ou non être modifié. La mise en œuvre de REACH est complexe. Il est indispensable d'avoir un contexte législatif et réglementaire stable jusqu'à la fin du processus, et notamment pour la seconde phase d'enregistrement. En 2013, de très nombreuses PME et TPE auront à enregistrer des substances dans des tonnages de fabrication/importation de 100 à 1 000 tonnes.



Lancement de la Filière DDS



SPÉCIFIQUES (DDS)

Depuis le 1er janvier 2011, conformément à l'article L.541-10-4 du Code de l'Environnement. les metteurs sur le marché de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement ont la responsabilité technique et financière de la collecte et du traitement des déchets ménagers issus de ces produits. Un décret, publié le 6 janvier 2012 au Journal Officiel, précise les modalités d'application de cette loi.

Pour satisfaire aux nouvelles obligations, fabricants et distributeurs de produits chimiques, dont le SIPEV et l'AFICAM,

sont fortement impliqués dans la mise en place de l'éco-organisme qui gérera le système de collecte gratuite et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire national. Début 2012, la société par actions simplifiée (éco-organisme) a déposé ses statuts et a ouvert son capital à une cinquantaine d'entreprises. L'arrêté relatif au cahier des charges d'agrément est paru le 29 juin au Journal Officiel et est entré en vigueur le 1er juillet dernier. Afin de devenir opérationnel, l'éco-organisme devra transmettre au Ministère chargé de l'environnement un dossier de demande d'agrément répondant aux exigences du cahier des charges.

Actuellement en cours de signature, un arrêté ministériel déterminera les produits répondant à la dénomination de DDS.

Création d'une Commission de Normalisation sur les produits biosourcés

Le marché des produits biosourcés ne cesse de croitre et pourrait tripler d'ici à 2020. Suite à la constitution en 2008 d'un groupe de travail par le Comité Européen de Normalisation (CEN) afin d'étudier les besoins en normes européennes pour les produits biosourcés, la France, via son organisme de normalisation, a travaillé à la mise en place d'une commission. En mars 2012, la Commission AFNOR/X85A a ainsi été créée. Elle permet à la France de se positionner par rapport aux travaux européens d'une part, et de défendre les



intérêts et positions des professionnels français, d'autre part.

De son côté, la Commission Environnement de la FIPEC, qui s'intéresse de près au potentiel et perspectives qu'offrent les produits issus de la biomasse pour ses industries, constitue un groupe de travail sur la normalisation des produits biosourcés. Cette initiative entre dans la continuité de la récente adhésion de la fédération à l'Association Chimie du Végétal, partie prenante dans les travaux au niveau du CEN et de la Commission AFNOR nouvellement créée.

(voir rubrique « Focus »)

Etiquetage: application de la nouvelle réglementation

Dans son rôle d'expertise et d'information, la FIPEC aide ses adhérents à décrypter les nouvelles mesures législatives et à informer leurs clients. C'est le cas pour la réglementation sur l'étiquetage des produits de construction et de décoration, en vigueur depuis le 1er janvier 2012. La FIPEC s'en est largement fait l'écho, notamment dans un article de l'Essentiel n°10 et un communiqué de presse, rappelant les modalités du décret et les différentes échéances.

Dans le cadre de cette actualité réglementaire, la FIPEC a rappelé l'implication des fabricants en matière d'étiquetage et l'importance qu'ils accordent à la qualité de l'information transmise sur leurs produits et leurs conditions d'utilisation. Depuis plus de 30 ans, les fabricants répondent aux réglementations sur l'étiquetage qui prévoient déjà d'informer les utilisateurs sur la teneur en composés organiques volatils, sur les conditions d'emploi des produits et les mesures de prudence à respecter. A l'instar de l'évolution permanente des produits liée aux innovations technologiques et au contexte réglementaire, les fabricants de peintures, enduits, vernis, colles, adhésifs et mastics, se conforment à des spécifications très strictes prévues par les réglementations européennes et nationales.

Nouveau Président de la Commission Technique

Patrick Verlhac, Directeur Technique de la société ONIP, a été élu Président de la Commission Technique, lors de la réunion du 27 mars. Il succède à Stéphane Fouquay, Global Product Integrity Manager de Bostik.



La face visible de l'iceberg normalisation est son image, pour beaucoup rébarbative. La face cachée réside dans toutes les opportunités qu'elle offre aux entreprises, tant aux niveaux marketing, commercial, technique que social. Bon nombre d'entreprises n'ont pas conscience des avantages de la normalisation, que ce soit en matière d'innovation, de concurrence ou de maîtrise des risques.

La FIPEC, avec ses adhérents, agit activement pour être partie prenante et proactive dans tous les domaines où la normalisation apparaît comme stratégique.



Issu d'une démarche volontaire des entreprises, le processus de normalisation est éminemment stratégique. Dans un contexte d'ouverture des marchés où la concurrence est de plus en plus rude, la normalisation apporte un atout compétitif par la garantie des performances. En s'investissant dans les travaux de normalisation, l'entreprise participe à la définition des règles de son marché en prenant en compte les caractéristiques techniques de ses produits et les spécifications inadaptées et évitent de subir les limites imposées par d'autres secteurs.

Servant souvent de socle pour de futures réglementations, elles permettent d'anticiper la législation, voire d'influer sur son contenu. Se placer à la source du processus de normalisation donne à l'entreprise les moyens de mieux maîtriser son avenir.



Un outil de conquête

Consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'une filière, la normalisation constitue un enjeu commercial important. Elle représente un facteur de différenciation déterminant pour l'entreprise dans sa conquête de parts de marché. En se conformant aux normes, elle met en avant les qualités et les performances d'un bien ou d'un service. De plus, la fabrication de produits normalisés donne à l'entreprise l'accès à des appels d'offres dont le cahier des charges impose ces normes de référence.

Quelle que soit sa taille, l'entreprise, en participant aux travaux de normalisation, se dote d'atouts concurrentiels qui permettent :

- de faciliter l'introduction de ses innovations sur le marché
- d'anticiper donc de faire évoluer ses produits.
- d'introduire des solutions adaptées à la compétence de son entreprise,
- de consolider l'approche commerciale sur les marchés compétitifs et mondialisés.

Tous les domaines professionnels concernés

La normalisation a de multiples visages. Qu'il s'agisse de produits ou de marchés (labels et appellations), de production (normes techniques et d'analyses), des modes de management de la qualité (normes ISO 9000), de l'environnement (normes ISO 14000) ou plus récemment sociétales (normes ISO 26000), la normalisation conditionne tous les domaines d'activité des entreprises. Elle a également une incidence sur les différents interlocuteurs (fournisseurs, clients, concurrents, partenaires) et de plus en plus souvent, le législateur.

Aujourd'hui, les thèmes développés par la normalisation reflètent les préoccupations socio-économiques actuelles : qualité, hygiène et sécurité, protection de l'environnement, développement durable.

Proactivité et effets des actions FIPEC

A travers ses participations dans près de 30 commissions, le Département Technique Réglementaire de la FIPEC est très actif dans les domaines de la normalisation et de la certification. Avec ses syndicats, la fédération est à l'origine de plusieurs normes, qu'elles soient françaises (AFNOR), européennes (CEN) ou mondiales (ISO). Dans le secteur de la peinture anticorrosion par exemple, le SIPEV a pris l'initiative depuis 2007 d'un gigantesque travail en filière pour faire évoluer la protection par peinture sur acier et béton. Une première mondiale qui représente plusieurs centaines d'entreprises, plus de 450 produits certifiés, 3 600 opérateurs et chefs de chantier certifiés. En intervenant dans toutes les instances (groupe de travail, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale...) et à tous les niveaux (entrepreneurs, organisme de certification, expertise...), la filière informe, forme et

ouvre le dialogue entre les donneurs d'ordre et les fabricants. En se structurant, la filière anticorrosion apporte une offre globale avec un engagement de qualité.



« Participer à une commission de normalisation est une décision stratégique. Elle valorise son secteur dans l'élaboration des documents normatifs. Se placer au cœur du processus de normalisation offre une position privilégiée pour observer, informer et agir. Elle permet d'anticiper les évolutions et d'assurer un suivi efficace au niveau européen et international », **Philippe Brunet**, spécialiste de la réglementation production et de la normalisation au Département Technique & Réglementaire FIPEC.



9

Les adhérents témoignent

« Pour imposer ses produits sur le marché, il faut d'abord imposer les règles de son savoir-faire »

Roger Michel, Administrateur de la Société Allios et Président de la Commission AFNOR T30-A « peintures & vernis » La Commission de Normalisation AFNOR T30-A « Revêtements organiques : peintures et vernis » concerne la normalisation des peintures et des vernis ; celle des produits de peinture (enduits), liants, matières premières et de la qualification du personnel.

Quel est le travail de la Commission et qu'en attendez-vous?

Le travail de cette Commission consiste à élaborer ou à participer à l'élaboration des documents normatifs, visant les produits de peinture, applicables en France dans le domaine de l'« ingénierie industrielle, des biens d'équipement et des matériaux » (selon la définition AFNOR qui correspond au Comité stratégique « CoS » dont dépend la Commission).

Ce domaine est très vaste, ce qui implique sa relation avec des domaines plus spécifiques animés par d'autres CoS, notamment :

- agroalimentaire, ou environnement, e.g. : peintures biosourcées traitées par la Commission X 85A Produits biosourcés; peintures à charges nanoparticulaires traitées par la Commission X 457 Nanomatériaux,
- construction, e.g. : peintures pour la protection de surface du béton traitées par la Commission P 18P Produits spéciaux pour béton ; enduits de maçonnerie organiques traités par la Commission P 10B Maçonnerie ; enduits minces s'intégrant aux systèmes d'isolation thermique extérieure traités par la Commission P 83A Matériaux et produits isolants thermiques. Cette dernière va bientôt sortir la norme harmonisée révisant les normes actuelles qui définissent les ETICS pour leur marquage CE sans nécessiter d'Agrément Technique Européen.

Le nombre de textes normatifs soumis aux experts de la Commission T 30A est énorme. Il couvre toutes les normes homologuées, issues ou non de normes expérimentales, ou de documents de moindre portée (fascicules de documentation, guides d'application, référentiels de bonnes pratiques, accords divers) relevant des domaines connexes ou du domaine général en lien direct avec les peintures pour le bâtiment et les peintures anticorrosion (marine, industrie, carrosserie).

Face à l'évolution de la réglementation, la participation d'une quinzaine d'experts issus du SIPEV pourrait s'avérer à terme insuffisante. Il s'agit d'évaluer la pertinence et la qualité des normes élaborées ou révisées chaque année (une trentaine, avec plus d'une centaine à l'étude dans le cadre du CEN ou de l'ISO) en vue de définir les « Règles de l'Art » spécifiques de notre secteur d'activité. C'est un problème qu'il devient urgent de régler en y mettant les moyens si l'on veut faire face à la concurrence « normative » dans laquelle se sont engagés d'autres pays.

L'Allemagne en particulier mais aussi la Chine ont parfaitement compris que pour imposer leurs produits sur le marché, il leur fallait d'abord imposer les règles de leur savoir-faire.

Rappelons que l'essentiel des normes est d'origine européenne ou internationale. Si un membre de l'UE veut créer une norme nationale reconnue, il doit en informer les autres dans le cadre de la Directive 98/34/CE. Ces derniers pourront s'opposer à sa parution s'ils estiment qu'elle constitue une entrave à la commercialisation de leurs produits. La meilleure façon d'imposer les siens sur le marché est de conduire l'élaboration d'une norme européenne et/ou internationale dont ils pourront se prévaloir (tel que le font actuellement les fabricants français d'enduits de peinture rassemblés par Henri Jardin).

Quel est l'intérêt pour votre entreprise ?

Je me suis déjà exprimé sur ce point dans le n° 3 de L'Essentiel (il y a donc déjà plus de 5 ans mais je n'ai pas changé d'avis, au contraire). J'expliquais combien la maîtrise de la normalisation pouvait compter pour une entreprise patrimoniale comme la nôtre. S'investir dans cette démarche a été aussi bénéfique pour la profession que pour l'entreprise. Avec l'objectif de prendre une dimension nationale, sinon internationale, sa participation lui a permis de mettre en avant son professionnalisme et de nourrir une notoriété. Elle en profite aujourd'hui, mais l'expérience acquise ne peut plus être déployée avec son seul support si l'on veut relever les enjeux évoqués.

Quels sont les effets des travaux suivis?

Ces effets sont multiples et Philippe Brunet les exprime très bien. Je me contenterai d'y ajouter un simple commentaire. La référence à des normes spécifiques de nos produits, parce qu'elles y incorporent nos technologies les plus appropriées, est le plus sûr moyen de développer le marché correspondant. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui que nos élus ne savent plus faire de la politique autrement qu'en accumulant des règlementations, forcément de plus en plus techniques. De fait, ils sont obligés de prendre les normes en considération.

« Participer aux travaux de normalisation afin que le point de vue des fabricants français de peintures pour jouets soit bien pris en compte »

Christophe de Deyne, Responsable des Affaires Réglementaires de la société Pébéo et représentant de l'AFCALE à la Commission S51 C « Jouets » La Commission de Normalisation AFNOR S51C concerne tous les jouets entrant dans le champ d'application de la Directive sur la Sécurité des Jouets 2009/48/CE. Cette norme est cruciale et sa mise en révision est l'opportunité de faire modifier la partie qui pose problème au secteur des peintures pour jouets. Le CEN ayant décidé d'y travailler, il était nécessaire que l'AFCALE s'implique. Deux de ses experts en normalisation participent aux travaux de la Commission de Normalisation AFNOR S51C sur la sécurité des jouets. L'objectif est de pouvoir faire acter la demande de modification de l'EN 71 partie 9 et faire inscrire les points qui posent problème en vue d'être examinés par la Commission.

« La publication de la Directive 2009/48/CE sur la sécurité des jouets le 30 juin 2009 a entraîné la mise à jour et la création de normes. Elles pourront servir à s'assurer que l'on réponde bien aux exigences essentielles de cette nouvelle directive. Son entrée en application rapide le 20 juillet 2011 (le 20 juillet 2013 pour les exigences essentielles de sécurité relatives aux propriétés chimiques) a entraîné une mise à jour tout aussi rapide, voire la création, des normes appliquées aux peintures pour jouets :

• mise à jour de la EN 71-1 propriétés mécaniques et physiques ;

EN 71-2 inflammabilité ; EN 71-3 migration de certains éléments ; EN 71-7 peintures aux doigts

• création de la EN 71-12 N- nitrosamines et substances N-nitrosables

Il nous a paru primordial de participer aux travaux de normalisation de l'AFNOR, au sein de la Commission Jouet S51C, et du CEN, au sein du Comité Technique TC52, afin que le point de vue des fabricants français de peintures pour jouets soit bien pris en compte ».



« La normalisation est un outil de défense des intérêts d'une profession et d'élargissement de ses marchés »

Henri Jardin, Président Directeur Général de Toupret et Président de la Commission « Enduits de peinture » du SIPEV

Quel est le travail de la Commission?

Le premier travail a été de se poser les questions fondamentales : notre profession souhaite-t-elle maîtriser la normalisation des produits qui relèvent de son activité (à savoir celle des Enduits de Peinture) ? Préfère-t-elle voir ses produits normalisés par d'autres, qu'il s'agisse de l'industrie des mortiers ou de celle des plâtres ? Est-ce qu'on prend le risque de se voir écartelé entre différentes directions ? La réponse à ces questions stratégiques, qui engageaient l'avenir et la cohérence de notre activité, s'est vite imposée : maîtrisons la normalisation de nos produits pour maîtriser les règles de nos marchés.

Une autre question fondamentale était d'identifier ce que la profession pouvait faire pour être reconnue au niveau Europe. Toutes les personnes concernées se sont accordées sur la nécessité d'obtenir une norme européenne. C'est actuellement l'étape en cours.

Quels sont les effets des actions menées ?

Notre travail s'est avéré utile à plusieurs niveaux.

• La norme française Enduits de Peinture NFT 30.608 qui datait du début des années 1982 a été révisée et son champ confirmé et élargi.

- Les « Fillers » sont reconnus aujourd'hui par le CEPE comme faisant partie des « Coating materials » (produits de peinture).
- La définition que nous avons proposée pour les « fillers » a été entérinée officiellement par le CEPE en janvier 2012.

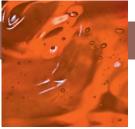
La norme européenne en cours d'élaboration sur les tests de qualité de l'air pr EN 16402 tient compte des particularités des fillers.

De même, notre Commission a travaillé avec nos partenaires d'AFNOR certification et de l'Ademe pour établir un référentiel spécifique NF Environnement aux Enduits de peinture.

Quel bilan tirez-vous de votre implication au sein de la Commission?

Cette expérience me donne la certitude que la normalisation est un outil important, trop peu utilisé en France et auquel nos sociétés ont intérêt à participer activement. Elle est un outil de défense des intérêts d'une profession ; un outil d'élargissement de ses marchés ; un outil qui permet de canaliser les ardeurs réglementaires et d'en minimiser les coûts.

Participer à la mise en place d'une norme fait valoir les intérêts de son secteur et donne les moyens d'influencer l'avenir. Investir en normalisation est une décision stratégique qui relève des directions générales.



« Etre proactifs permet d'imposer au travers des normes, les solutions les plus pertinentes pour notre profession »

André Mayer, Directeur Recherche Développement France de Bostik et représentant des colles à la Commission T76 A « Colles & Adhésifs »

La Commission de Normalisation « Colles et Adhésifs » élabore des normes de terminologie, de méthodes d'essais physico-chimiques et mécaniques, de spécifications, de classification, d'exigences en matière de performances, de durée de vie des produits.

En quoi consiste le travail de la Commission ?

La Commission T76A est chargée de suivre tous les travaux en cours au sein de la Commission Européenne de Normalisation CEN/TC 193 (adhésifs) ainsi que ceux en cours au sein du groupe 5 de la Commission internationale ISO/TC 61/SC/WG 5 (adhésifs polymériques). La Commission se donne pour objectif de maintenir les acteurs nationaux informés des travaux normatifs en cours.

Qu'est-ce qui motive votre participation?

Je me considère comme le porte-parole des professionnels affiliés à l'AFICAM. La normalisation est, de manière générale, extrêmement importante car les nouvelles règles ont forcément un impact sur les marchés. En tant qu'organisation professionnelle représentative des intérêts communs, nous nous devons de

veiller à la maîtrise des évolutions réglementaires. Etre proactifs permet d'imposer au travers des normes, les solutions les plus pertinentes pour notre profession. L'évolution de la normalisation doit être créatrice de valeur et porteuse de progrès.

Quels sont les effets des travaux suivis?

Je viens de prendre en charge cette responsabilité, il m'est donc difficile de vous décrire les effets concrets des travaux réalisés par le passé. Durant l'exercice 2011, la Commission a participé à la révision de 16 normes européennes couvrant des domaines aussi variés que la détermination de la résistance en cisaillement de colles structurales jusqu'à la détermination de la stabilité des colles au gel/dégel. Cette année, la Commission suit 16 projets de révision de normes dans le domaine des colles et adhésifs.

Lexique des normes



AFNOR : Association Française de Normalisation

Créée en 1927, l'AFNOR est placée sous la tutelle du ministère de l'Industrie. Sa mission consiste à animer et à coordonner l'ensemble du processus d'élaboration des normes. Elle fait valoir l'utilisation des normes auprès des acteurs économiques et développe la certification de produits et services. Elle représente les intérêts français au Comité Européen de Normalisation (CEN) et à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).



CEN : Comité Européen de Normalisation

Le Comité européen de normalisation (CEN) a été officiellement créé en tant qu'organisation internationale à but non lucratif basée à Bruxelles, le 30 octobre 1975. Le rôle du CEN est de faciliter les courants d'affaires en Europe, en supprimant les obstacles au commerce, tant pour l'industrie que pour le consommateur. Sa mission est de favoriser l'économie européenne dans le commerce mondial, le bien-être des citoyens européens et l'environnement. Le CEN fédère 33 pays qui travaillent ensemble pour développer des normes européennes volontaires (EN).



ISO : Organisation Internationale de Normalisation

Composée de représentants d'Organisations Nationales de Normalisation de 157 pays, l'Organisation Internationale de Normalisation, créée en 1947, a pour but de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux appelées normes ISO.

12

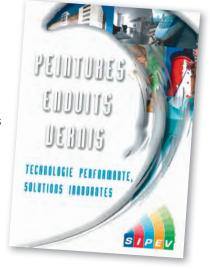
Les adhérents FIPEC travaillent collectivement en faveur de leurs secteurs d'activité

N **ENDUITS ET VERNIS**

Parution de la plaquette SIPEV

Dans sa mission de promouvoir ses industries, le SIPEV décline son dispositif d'outils de communication sous l'intitulé « Peintures, enduits, vernis : technologie performante, solutions innovantes ». Après le film réalisé en 2010, une plaquette vient aujourd'hui synthétiser les messages du SIPEV révélant une industrie de référence en matière d'innovation, de haute technologie, de diversité et de développement durable.

Disponible auprès de la FIPEC, des adhérents SIPEV et téléchargeable sur www.fipec.org.





Peinture Industrie: déclinaison de la Charte Environnementale

Créée et publiée en 2011, la Charte Environnementale FIPEC met en valeur les engagements, les travaux et recherches en matière de développement durable des industries des peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs et préservation du bois. Confirmant l'implication de ses adhérents, le Groupement Peintures Industrie a fait paraître un document spécifique en adaptant la Charte à son secteur. Ce dépliant permet d'informer sur les spécificités des peintures industrielles, utilisées dans des secteurs aussi variés que le génie civil, l'aéronautique, l'électronique, le ferroviaire, les équipementiers, le machinisme agricole ou les travaux publics. Disponible auprès de la FIPEC, des adhérents SIPEV et téléchargeable sur www.fipec.org.



Travail en filière de l'AFEI



Dans un esprit de filière, l'Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI) a organisé une rencontre avec les représentants de la Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons & Celluloses (COPACEL). Le but était d'échanger sur les sujets communs de préoccupation, sur les actions à mener collectivement dans les domaines économique et communication, technique et réglementaire. Les deux organisations ont ainsi pu exprimer leurs visions et identifier les synergies.

L'AFEI poursuit par ailleurs sa démarche en filière sur les axes du développement durable et de la réglementation. Dans le secteur de l'emballage, un contact permanent est établi avec différents organismes, tels que le CLAC, le Club MCAS, Elipso et Carton Ondulé de France sur les sujets techniques et réglementaires, dont la problématique des huiles minérales.

Huiles minérales: à la Une de la filière de l'emballage

Dans un communiqué de presse diffusé en octobre 2011, les fabricants d'encres d'emballage, à travers l'AFEI, ont rappelé leur démarche éco-responsable dans la fabrication de leurs produits et le respect strict des normes et réglementations en vigueur, notamment pour les emballages alimentaires. Ils ont souligné la réduction significative de la part des encres à base d'huile minérale dans les emballages qui ne représentent aujourd'hui plus que 2%

Vis-à-vis de la chaîne en aval, l'action de l'AFEI, de ses partenaires institutionnels et des fabricants, se concentre sur la sensibilisation et l'information liées au choix des encres selon leur destination.



PRINT POWER Print Power: reconduction de l'opération pilotée par la COPACEL

La campagne de communication lancée en 2010 par tous les acteurs européens de la chaîne graphique, regroupés autour de « PRINT POWER », est déclinée au plan français sous la dénomination « PRINT POWER France » et pilotée par la COPACEL. Elle s'est poursuivie en 2011 sous forme de :

- Mailing direct (environ 20 000 adresses)
- Annonces presse dans des magazines spécialisés.

Cette campagne a pour objectif de valoriser le média imprimé afin que celui-ci soit perçu par les publicitaires comme un élément indispensable à toute campagne promotionnelle.

Le 3ème volet de la campagne est en cours d'étude.

ADHESIFS ET MASTICS

DU BOIS ET LUTTE ANTI-TERMITES





Stimuler le marché **Dessin/Beaux-Arts**

L'AFCALE a initié une réflexion avec les membres de la filière CREAPLUS relative à un projet commun d'action « Dessin/Beaux Arts ». Il implique tous les acteurs de la filière : fabricants, fournisseurs de produits Dessin/Beaux-Arts. revendeurs locaux. enseignants, formateurs, collectivités locales.... L'objectif est de stimuler la pratique de ces activités et de créer la demande auprès du grand public en faisant découvrir ces disciplines ludiques, artistiques et valorisantes aux non pratiquants.

Ce projet prendra la forme d'actions locales qui devraient être organisées en mai/juin 2013 dans des métropoles telles que Bordeaux, Nantes et Strasbourg et des villes moyennes telles que Rouen, Nîmes et Grenoble. Cet évènement est pensé pour servir à terme sa vocation nationale. Un groupe de travail a été mis en place pour cadrer les objectifs, définir le cahier des charges, le budget, lancer un appel d'offres auprès d'agences spécialisées et piloter la mise en œuvre.

www.aficam.fr

Sous l'impulsion de son Président, Christian Klopfenstein (Vice-président Europe du Sud de Bostik), et dans la perspective de refonte de son site Internet, l'AFICAM a entrepris de moderniser son image. Le logo a évolué pour représenter de facon plus évidente le secteur des colles, adhésifs et mastics et pour concrétiser le dynamisme, tant de l'association que du secteur.

Evolution du logo

Du nouveau sur



Plutôt reconnus pour leur invisibilité, cette fois les colles, adhésifs et mastics se rendent visibles avec la nouvelle version du site Internet de l'AFICAM désormais en ligne.

Accessible sur www.aficam.fr ou via le site de la FIPEC, www.fipec.org, il permet aux adhérents et aux interlocuteurs de l'association d'avoir accès à une information exhaustive sur l'ensemble de la filière des colles, adhésifs et mastics. Le menu central propose un accès par produit (adhésifs, colles ou mastics), tandis que les rubrigues du menu horizontal sont consacrées à l'association, au secteur et au contexte règlementaire. Avec un graphisme modernisé et un contenu actualisé, www.aficam.fr est une vitrine du savoir-faire des adhérents de l'Association Française des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics. Il consolide sa position dans le secteur, renforce son image de marque et sa volonté de communiquer pour montrer ce que serait un monde sans colle...

Nouvelle identité visuelle

Un an après son adhésion à la FIPEC, le Syndicat national des industries de la Préservation du Bois (SPB) dévoile sa nouvelle identité.

Le logo a été totalement repensé dans ses couleurs et dans sa forme. L'association du vert et du marron symbolise le bois dans sa minéralité. Le pictogramme, facilement identifiable, peut s'utiliser avec ou sans l'acronyme SPB.

Le site Internet a été modernisé et optimisé pour améliorer sa visibilité. la richesse de son contenu et sa navigation. Avec pour message principal « le traitement du bois est un acte éco-responsable », le site se présente comme une source documentaire et une référence sur les sujets réglementaires autour du bois, de son traitement et de son utilisation.

Il a l'ambition de sensibiliser, prioritairement les professionnels de la construction, sur la nécessité de traiter le bois et de le préserver de l'attaque des termites, ne serait-ce que pour être en conformité

Plus largement, le SPB veut combattre quelques idées reçues et notamment convaincre que le bois traité est plus durable que le bois non traité, à travers notamment sa rubrique « Le vrai du faux ». Pour accéder à l'information, plusieurs entrées sont possibles : syndicat, réglementations, développement durable, le bois et les actualités.



Pour approfondir et enrichir ses connaissances, l'internaute a la possibilité de cliquer sur des liens qui le dirigeront vers d'autres pages ou d'autres sites. En complément des sites commerciaux, techniques ou institutionnels, www.fipec.org/spb, accessible également via www.traitement-du-bois.org, a un positionnement informatif.

Norme sur la sécurité des iouets

L'AFCALE, représentée par deux experts de la profession, poursuit sa participation aux travaux de la Commission AFNOR S51C sur la sécurité des Jouets initiés en 2010.

L'Association s'est à nouveau engagée en 2012 afin que les intérêts du secteur des couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement puissent continuer à être défendus (cf dossier normalisation).



Adhésion à l'Association Chimie du Végétal

Axe majeur de réflexion, le développement des produits biosourcés apparait comme stratégique car porteur de nouvelles opportunités dans un contexte tendu en matière de mondialisation, de développement durable et de réglementation.

Selon une étude de l'ADEME, la part de marché des produits issus de la valorisation du végétal pourrait atteindre 10% dès 2015 et 40% à l'horizon 2040.

En adhérant à l'Association Chimie du Végétal, la FIPEC se place au cœur d'un dispositif de réflexion, de concertation et de décision.

Le développement des produits de substitution aux énergies fossiles, les exigences environnementales de plus en plus prégnantes et la nécessité de développer de nouveaux marchés industriels, incitent les entreprises à exploiter les ressources de la chimie du

Devant les enjeux que représentent les produits biosourcés pour l'industrie et le rôle moteur que peuvent jouer ses entreprises adhérentes, la FIPEC vient de rejoindre l'Association Chimie du Végétal (ACDV). Sa motivation est d'être au cœur de la réflexion et de jouer un rôle actif dans le développement raisonné et maîtrisé des produits d'origine végétale.

Démarche proactive de la FIPEC

Les adhérents des syndicats de la FIPEC ont depuis longtemps identifié la chimie du végétal comme une source de développement stratégique et durable, notamment au niveau des résines, solvants et plastifiants.

La FIPEC, dans son rôle d'accompagnement, assure une veille, crée des connexions, met en place des espaces d'échanges, de réflexion et de travail. Une première action, lors de la Journée FIPEC 2010 au travers de la table ronde « Vers une utilisation responsable des produits biosourcés », a confirmé l'intérêt des adhérents et identifié les opportunités pour l'industrie.

Les échanges avec Stéphane Fouquay, Global Product Integrity Manager de Bostik, Christian Roux, Directeur Général de Novance, Christophe Rupp-Dahlem, Directeur des Programmes Chimie du Végétal de Roquette et Président de l'Association Chimie du Végétal et Thierry Stadler, Directeur Général du Pôle de Compétitivité IAR, ont montré que la chimie du végétal durable, en offrant une alternative pérenne à la problématique des matières premières, représentait un levier de croissance.

La FIPEC a poursuivi ses investigations. Deux ans plus tard, elle crée un groupe de travail « normalisation des produits biosourcés » au sein de sa Commission Environnement et devient membre de l'ACDV. Par son adhésion, elle entend apporter à ses adhérents de nouveaux éléments de réflexion et être



partie prenante dans les actions à mener en faveur des produits biosourcés dans l'industrie, en particulier dans le domaine de la normalisation.

Groupe de travail sur la normalisation des produits biosourcés

L'un des objectifs en matière de chimie du végétal est de créer un cadre commun entre tous les acteurs de cette filière. Dans cette démarche, la Commission Environnement FIPEC a créé un groupe de travail sur le thème de la normalisation des produits biosourcés. Une Commission AFNOR s'est constituée en mars 2012 qui officialise la voix de la France dans le processus de création des normes européennes sur le sujet. La Commission de Normalisation AFNOR sur

les produits biosourcés va participer et suivre activement les travaux européens menés par le CEN. Ils devraient conduire à l'élaboration d'un document normatif pour une terminologie cohérente des produits biosourcés et d'un document normatif unique en plusieurs parties consacré aux produits biosourcés. En mars 2012, la Commission de Normalisation française a mis en place plusieurs groupes spécifiques d'experts pour mener à bien ces travaux. La FIPEC s'impliquera dans les domaines de la terminologie, des biosolvants et du contenu en biosourcé.

Les enjeux de la chimie du végétal

La chimie du végétal est incontournable à plusieurs titres et pas seulement parce qu'elle représente aujourd'hui la seule alternative aux ressources fossiles. Elle est pertinente autant d'un point de vue technologique, industriel, économique, environnemental que

Par sa place de leader en Europe et deuxième sur le plan mondial en matière de ressources agricoles, la France a un rôle majeur à jouer dans le développement de la chimie du végétal. L'enjeu géostratégique est déterminant si l'on considère l'ampleur des nouveaux débouchés que permettrait l'optimisation des surfaces agricoles disponibles (actuellement, 1 à 2% des surfaces agricoles en France sont dédiées à la chimie du végétal).

Si les bénéfices liés aux produits biosourcés sur le plan environnemental sont évidents, il faut y associer inévitablement la notion de durabilité qui sousentend l'étude du cycle de vie. L'analyse du cycle de vie permet d'évaluer les impacts environnementaux des produits, depuis les matières premières jusqu'à l'élimination des déchets en veillant notamment à éviter l'appauvrissement des surfaces agricoles ou les déforestations. Ces précautions prises en compte, la chimie du végétal durable participe à la réduction des rejets de CO2 et à la limitation des déchets polluants. Au-delà du potentiel en matière d'innovation, de recherche et développement, les applications industrielles de la chimie du végétal ont un impact positif à court et moyen terme :

meilleure utilisation des ressources énergétiques

- réduction des gaz à effet de serre
- réponse aux exigences liées au respect de l'environnement
- alternative viable à certaines substances vouées à disparaître dans le cadre de la réglementation REACH. Le développement de molécules chimiques d'origine végétale peut apporter des solutions durables de substitution.
- réponse aux attentes du marché (développement durable, performance)
- développement de nouvelles filières industrielles. Au niveau sociétal, les attentes du consommateur s'inscrivent de plus en plus dans une logique de développement durable. Plus qu'un effet de mode, la demande de produits renouvelables augmente tout

autant que le niveau d'exigence. La chimie du végétal apporte des réponses à ces besoins et est encouragée par les pouvoirs publics dans le cadre de sa politique en faveur d'une économie verte.

Au terme du Grenelle Environnement, les industriels français de la chimie ont pris l'engagement de porter à 15 % le niveau de matières premières renouve-lables en 2017.

La FIPEC et ses industries s'impliquent pour apporter leur contribution et participer au développement d'une activité porteuse de croissance pour l'industrie, en France et en Europe.



Interview

Christophe Rupp-Dahlem, Président de l'Association Chimie du Végétal (ACDV), souligne la nécessité de fédérer l'ensemble de la filière de la chimie du végétal et revient sur l'adhésion de la FIPEC au sein de l'association.



Qu'est ce qui a motivé la création de l'Association Chimie du Végétal ?

La chimie du végétal repose sur un socle solide mais pour se développer, elle doit pouvoir compter sur un travail en filière. La création de l'association a donc été motivée par la nécessité de décloisonner les secteurs afin de mutualiser les investissements, qu'ils soient intellectuels ou financiers. Le but est d'accélérer la phase d'évaluation et de favoriser une

production de masse. Grâce à l'Association Chimie du Végétal, le lien s'est fait entre les agro-transformateurs, les chimistes et aujourd'hui les fabricants d'intermédiaires chimiques de synthèse et leurs utilisateurs. L'adhésion de la FIPEC en est un parfait exemple. Ces rapprochements permettent de créer des synergies entre fournisseurs et clients en aval et de développer dans un esprit de filière de nouvelles idées adaptées aux besoins.

Quelles sont ses missions?

Promouvoir la chimie du végétal, identifier les grands enjeux pour les industriels, réfléchir sur les actions à mener et mettre en place une intelligence technique et économique sont nos principales missions. Notre but est de donner les moyens aux industriels de tenir l'engagement fait au terme du Grenelle Environnement : utiliser 15% de matières premières d'origine végétale dans la chimie en France à horizon 2017. A travers 6 Groupes d'Experts, les adhérents travaillent sur des sujets stratégiques tels que la normalisation ou l'analyse du cycle de vie des produits. Moteur tant en France qu'en Europe, l'ACDV entend placer la chimie du végétal parmi les acteurs incontournables du développement durable.

Que représente l'adhésion de la FIPEC pour l'Association Chimie du Végétal ?

Nous sommes évidemment très contents d'accueillir la FIPEC au sein de l'ACDV. Notre vocation première étant de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière de la chimie du végétal, il est très important pour l'association d'accueillir des acteurs en aval. Les entreprises de la FIPEC sont les clientes des formulateurs de produits chimiques et sont, à ce titre, l'un des maillons actifs de la chaine. Pour la FIPEC et ses adhérents, cette adhésion est l'opportunité de participer au développement de la chimie du végétal au bénéfice de leurs besoins. Dans cette logique, les adhérents ont également leur place au sein de l'association, à titre individuel.

Quel rôle peut jouer la FIPEC dans le développement de la chimie du végétal ?

En tant que fédération, la mission première de la FIPEC est d'être promoteur de la chimie du végétal auprès de ses adhérents et ses divers interlocuteurs, de les informer sur toutes les solutions qui s'offrent à eux. Elle apparait comme un relais d'information privilégié sur les attentes et les besoins des industries qu'elle représente.



Les secteurs de la FIPEC : des hommes, des idées, des enjeux



Quels sont les enjeux de normalisation au niveau national et européen ?

A travers le Groupe d'Experts « Normes, standards, labels », l'ACDV travaille activement à la création d'un cadre normatif. Un travail d'autant plus important pour la France qui doit se positionner et être force de proposi-

tions dans les décisions prises au niveau européen. Pour cela, nous participons aux travaux de normalisation initiés au sein du Comité Européen de Normalisation dans le CEN/TC411 qui doit élaborer 8 normes européennes. L'association vient également d'adhérer à la Commission AFNOR nouvellement créée. Tout reste à faire même si nous avons déjà posé des jalons en développant notamment un indicateur du contenu bio-sourcé. Le but est de créer un référentiel qui conduira à la délivrance d'une certification.

Quelles sont les perspectives d'avenir et d'innovation et quels sont les atouts compétitifs pour la France ?

Les produits issus de la biomasse représentent une solution de remplacement pour un certain nombre de substances chimiques préoccupantes pour la santé et l'environnement. Par exemple, pour les phtalates que l'on retrouve dans plusieurs produits de consommation courante, des solutions de substitution issues de la biomasse sont en développement.

La France a un rôle important à jouer ne serait-ce que parce qu'elle est une grande puissance agricole et possède à ce titre beaucoup de ressources. Elle est le 2º exportateur européen de matières premières agricoles. Par ailleurs, le pays est un modèle en matière de bioraffineries avec des sociétés leader comme Sofiproteol, Roquette ou Tereos.

Quels sont les arguments à opposer aux détracteurs de la chimie du végétal ?

L'idée que la valorisation des agro-ressources se fasse au détriment de l'agriculture alimentaire est encore présente. Pourtant, en France, seules 2% des ressources agricoles sont dédiées au développement de la chimie du végétal. Plutôt que d'affamer la planète, la chimie du végétal permet de diminuer l'empreinte environnementale de la production industrielle avec une consommation d'énergie réduite de 30% et une diminution de 30 à 40 % des émissions de CO2. Ces bénéfices environnementaux sont évidemment indissociables de la notion d'analyse de cycle de vie.

La chimie du végétal dans les secteurs de la FIPEC

Dans le domaine des peintures, encres, couleurs, colles et préservation du bois comme dans bien d'autres, les travaux de recherche se font en grande partie sur le remplacement des substances très préoccupantes (SVHC), les composés organiques volatils (COV) et la recherche de nouvelles fonctionnalités. La disparition de beaucoup de molécules chimiques liée aux évolutions réglementaires, REACH en tête, poussent les entreprises à trouver des solutions de substitution. Cependant, les produits biosourcés n'ont pas pour seule vocation de remplacer les produits pétroliers. Ils présentent des avantages, des qualités, des fonctionnalités innovantes, qui leur sont propres, porteuses de solutions et de nouvelles perspectives.

